



# PPA LCPI

PROGRAMME PRÉSIDENTIEL  
ACCÉLÉRÉ DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ & LES INÉGALITÉS

**DOCUMENT DE  
PROGRAMME**



”

***« La priorité absolue de mon action est d’offrir une perspective de dignité à nos populations, de promouvoir la création d’emploi notamment pour les jeunes et de lutter contre la précarité et l’exclusion. »***

**SEM Félix Antoine TSHISEKEDI**

Président de la RD Congo  
Sept 2019 - Assemblée Générale de l’ONU



# Tables des matières

<b>1. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RDC.....</b>	<b>8</b>
1.1. Contexte global.....	9
1.2. Contexte spécifique des territoires ruraux et périurbains.....	16
1.3. Potentiel économique de la RDC.....	24
<b>2. JUSTIFICATION DU PPA-LCPI.....</b>	<b>26</b>
<b>3. LOGIQUE DE CHANGEMENT DU PPA-LCPI.....</b>	<b>30</b>
<b>4. OBJECTIFS, COMPOSANTES ET EFFETS ATTENDUS DE LA MISE EN     ŒUVRE DU PPA- LCPI.</b>	<b>34</b>
4.1. Objectifs du PPA-LCPI.....	35
4.2. Composantes du PPA-LCPI.....	36
4.3. Impact global attendu de la mise en œuvre du PPA-LCPI.....	47
<b>5. MISE EN ŒUVRE DU PPA-LCPI.....</b>	<b>48</b>
5.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre du PPA-LCPI.....	50
5.2. Stratégie de mise en œuvre.....	55
5.3. Système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PPA-LCPI.....	58
<b>6. CADRE DE RÉSULTATS INDICATIFS DU PPA-LCPI.....</b>	<b>60</b>
<b>7. OPPORTUNITES ET RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PPA-LCPI.....</b>	<b>66</b>

# Sigles et Acronymes

ABH	Aperçu des Besoins Humanitaires
APD	Aide Publique au Développement
BIRD	Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
DSCRP	Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
CNP	Comité National de Pilotage
EPU	Examen Périodique Universel
IDG	Indice de Développement Genre
IDH	Indice de Développement Humain
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
INFORM	Indice sur la gestion des risques de catastrophes humanitaires
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo
ND-GAIN	Notre Dame Global Adaptation initiation
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations
ODD	Objectifs de Développement Durable
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA-LCPI	Programme Présidentiel Accéléré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités
RDC	République Démocratique du Congo
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SADC	Communauté de Développement d'Afrique Australe
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
UCP	Unité de Coordination du Programme

*“Je crois qu’une nouvelle voie est possible,  
sans doute la plus difficile,  
sans doute la plus complexe, la plus exigeante,  
qui nous impose de sortir des sentiers battus.”*

**Félix TSHISEKEDI**

# La République Démocratique du Congo



## Programme Gouvernemental axé sur 15 piliers.

La RDC est un pays post conflit qui a enregistré sa première alternance démocratique en janvier 2019. La lutte contre la pauvreté multidimensionnelle, ainsi que l'avènement d'une paix durable sont les priorités de développement du pays pour satisfaire la forte demande sociale, notamment dans les zones rurales.

Infographie 1 : Carte administrative de la RDC avec ses 26 provinces





PROGRAMME PRÉSIDENTIEL  
ACCÉLÉRÉ DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ & LES INÉGALITÉS

# 1. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DE LA RDC



# 1.1 Contexte global

Les performances macroéconomiques enregistrées par le pays au cours des quinze dernières années n'ont pas suffi pour améliorer les indicateurs de gouvernance, de développement humain et résilience.

Tableau 1 : Profil socio-économique

Croissance économique	5,5% (2002-2018)
Déficit compte courant	3,9 PIB (2018)
PIB (BC/RDC, 2018)	81,5 milliards FC
Recettes publique	9% PIB (Est. 2019)
Dette publique	14% PIB (2019)
PIB/ habitant	301,5 \$ (BC/RDC, 2018)
\$/Franc congolais	1648 FC (2019)
Pauvreté multidimensionnelle	74% (2014)
Pauvreté monétaire	63% (2012)
Pauvreté urbaine	52,5%
Pauvreté rurale	69%
Chômage	15,5 (Enquête 1-2-3)
IDH	0,457 (2017)
Taux d'électrification	9% (2012)
Accès eau potable	21% (2012)
IDH hommes (PNUD)	0,492 (2017)
IDH Femmes (PNUD)	0,420 (2017)
Indice Développement Genre	0,852 (2017)
Espérance de vie	59 ans
Taux de scolarisation	118% (2013)
Taux net scolarisation	80,4% (2013)
Indice gouvernance Mo Ibrahim	48ème / 54 pays (2018)
Perception corruption	161ème / 180 pays (2018)
CPIA	30ème / 38 (2017)
Liberté de la presse	154ème / 180 (2018)



**1** La RDC possède d'immenses ressources naturelles et minérales. C'est le quatrième pays le plus peuplé d'Afrique. Le pays est sorti de près de deux décennies de crises sécuritaires en sa partie Est. Malgré la persistance de poches d'insécurité et la présence de groupes armés nationaux et étrangers sur son territoire, le pays connaît une dynamique de pacification.

**2** L'État de droit et la réconciliation des communautés se consolident progressivement avec le soutien de partenaires multilatéraux et bilatéraux.

**3** La constitution du pays a consacré la décentralisation comme nouveau mode de gestion des affaires publiques. Elle fixe les principes de la libre administration des 26 provinces et de l'autonomie de gestion de leurs ressources financières, économiques, techniques et humaines.

**4** Avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU) et des autres partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement, le pays a intégré les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans ses stratégies et politiques de développement. Au niveau décentralisé, onze provinces sur les 26 ont intégré les ODD dans leur système de planification.


**5** La RDC a enregistré sa première alternance démocratique en janvier 2019 avec l'élection d'un nouveau Président de la République. La RDC aspire, à l'instar de la plupart des pays en développement, à améliorer durablement les conditions de vie de ses populations.

**6** Le 3 septembre 2019, l'Assemblée Nationale a adopté le Programme du nouveau Gouvernement dont l'objectif principal est le 'redressement du pays à la base'. Ce Programme est articulé autour de quinze (15) piliers dont le treizième, qui adresse la 'Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale', constitue le point d'ancrage du PPA-LCPI à ce programme.

**7** Les performances macroéconomiques enregistrées par le pays au cours des quinze dernières années n'ont pas suffi pour améliorer les indicateurs de gouvernance, de développement humain et résilience (PNUD, 2019). La prédominance du secteur informel (Enquête 1-2-3, 2014) et une économie essentiellement agricole et minière limitent les possibilités de créations d'emplois décents pour les jeunes et les femmes. La baisse (-42%) de la part du secteur agricole dans le Produit Intérieur Brut (PIB) sur la période 2000-2016 pose l'enjeu de la qualité des conditions de vie des populations rurales et périurbaines, notamment les femmes, les jeunes et les peuples autochtones. Le chômage touche particulièrement les jeunes de 15 à 35 ans (15,5%. Enquête 1-2-3, 2014).

**8** Par ailleurs, une gouvernance publique inadaptée, un déficit d'accès aux services sociaux de base, et une croissance économique non inclusive constituent les principaux obstacles structurels à la dynamique de développement socio-économique de la RDC.





## 1.1.1. Une qualité de gouvernance en deçà du niveau de la moyenne africaine

**9** L'indice 2017 Mo Ibrahim indique que la qualité de la gouvernance en RDC (35/100) sur la période 2006-2016 est en deçà de la moyenne africaine (50,8/100) et d'Afrique centrale. La RDC a réalisé son score le plus faible dans la catégorie 'Sécurité et État de droit' (28,2 points sur 100). Au titre de l'indice de perception de la corruption en 2018 (Transparency International, 2019), le pays est classé 161ème sur 180 pays. Il fait partie des 20 pays les plus affectés par la corruption en Afrique subsaharienne.

**10** La qualité des structures politiques et institutionnelles publiques, et leur capacité à soutenir une croissance durable et à réduire la pauvreté (2,8/6) sont en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (3,1/6) en 2017. Le pays est 30ème sur les 38 pays qui reçoivent de l'aide publique au développement APD) de l'Association Internationale de Développement (CPIA, 2017).

**11** Quant à l'accès des congolais à l'information, une loi de 1996 qui criminalise les délits de presse freine l'élan des professionnels de la presse. Le classement de la liberté de la presse de 'Reporters Sans Frontières' positionne la RDC à la 154ème place sur 180 pays respectivement en 2017 (score de 52,67), 2018 (score de 51,60) et en 2019 (score de 51,71). Le chemin semble encore long pour 'faire des médias un véritable quatrième pouvoir.

**12** En matière de justice et de droits humains, le pays a ratifié plusieurs conventions relatives à la promotion et à la protection des droits humains. Son dernier rapport sur l'Examen Périodique Universel (EPU) soumis au Conseil des Droits de l'Homme, date de février 2019. Concernant l'effectivité de l'Etat de droit, le pays est classé 46ème sur 54 (score de 32,1%), bien en deçà de la moyenne africaine (53,2%). L'indépendance effective du pouvoir judiciaire reste parmi les défis à relever en matière de gouvernance.

## 1.1.2. Un déficit d'accès aux infrastructures et services socio-économiques de base



Figure 1 : Les contraintes d'accès à l'eau et aux infrastructures de transports dans les provinces

**13** L'accès aux infrastructures et services socio-économiques de base reste globalement faible avec des disparités entre milieux urbain et rural. Le taux d'électrification en RDC est de 9% en 2012 contre une moyenne de 30% en Afrique. Le taux d'accès à l'assainissement est de 10% (8% en 2005). Le taux d'accès à l'eau potable est plus élevé en milieu urbain (85% en 2014) qu'en milieu rural (32,6% en 2014). La RDC n'a pas atteint la cible en matière d'accès à l'eau potable de 71,6%. La RDC est classée 156ème sur 160 par l'indice de performance logistique, qui classe les pays selon la qualité de leurs infrastructures de transport.

**14** Dans le secteur de l'habitat, trois ménages sur quatre (75%) en zone urbaine n'ont pas accès à un système d'assainissement (Égouts ; Fosses septiques ; Latrines couvertes). En milieu rural, seuls 5 ménages sur 100 ont accès à un système d'assainissement et d'habitat durable.

**15** Dans le secteur de l'éducation, des progrès sont réalisés depuis 2000 avec cependant des inégalités entre les zones urbaines et les zones rurales. Le taux brut de scolarisation (TBS) a augmenté entre 2001 (64%) et 2013 (118,3%). Le taux net de scolarisation (TNS) dans le primaire a aussi augmenté de 51,7% à 80,4% entre 2001 et 2013. Malgré les progrès réalisés, les performances de la RDC dans le secteur de l'éducation sont en deçà de celles des pays en développement et des pays fragiles.

**16** Dans le secteur de la santé, les indicateurs se sont relativement améliorés sur la période 1990-2013 (PNUD). L'espérance de vie est de 59 ans en 2016 contre 60 ans de moyenne africaine. La mortalité infantile a été réduite de 37% entre 1990 (92 pour 1000) et 2013 (58 pour mille). Il en est de même pour le taux de mortalité infanto-juvénile. Le taux de mortalité maternelle a baissé de 15% sur la période 1990-1993, sans pour autant atteindre l'objectif de 322 pour 10 000 naissances. La majorité des travailleurs congolais ne bénéficient pas de couverture maladie.



# 1.1.3. Une croissance économique non inclusive qui alimente une pauvreté multidimensionnelle.

**17** Sur la période 2002-2018, trois stratégies successives de réduction de la pauvreté et de soutien à la croissance économique ont permis d'enregistrer un taux de croissance moyen annuel de 5,5%. Cette tendance se poursuivrait cette année, avec un taux de croissance économique, porté par le secteur extractif, attendu à 5,2% en 2019, contre 4,1% en 2018.

**18** En dépit de ces performances macroéconomiques, la pauvreté touche près 63,9% (2014) de la population. Plus de deux congolais sur trois sont pauvres en milieu rural (69%) contre un congolais sur deux (52,5%) en milieu urbain. Il s'y ajoute de fortes disparités entre les hommes et les femmes avec trois femmes sur quatre (75,6%) qui vivent en dessous du seuil de pauvreté contre un homme sur deux (51,5%).

**19** Le taux de pauvreté a baissé de 6,3 points de pourcentage entre 2005 (69,3%) et 2012 (63%), alors que le nombre de pauvres a augmenté d'environ 7 millions sur la même période (38 à 45 millions). Selon les prévisions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement / banque mondiale, la RDC aurait la plus forte prévalence de pauvreté en Afrique subsaharienne après le Nigéria, avec un taux d'extrême pauvreté estimé à environ 73 % en 2018.

*Tableau 2.: Répartition provinciale de la pauvreté*

Provinces	Taux de pauvreté
Kongo-Central ; Nord Kivu ; Haut-Uélé	30-50
Kinshasa ; Lualaba ; Haut Katanga ; Ituri	50-60
Kwango ; Kasai ; Kasai oriental ; Haut-Lomami ; Equateur ; Tshuapa ; Tshopo ; Maniema ; Sud Kivu.	60-70
Mai-Ndombe ; Kwilu ; Sankuru ; Kasai central ; Lomami ; Tanganyika ; Sud- Ubangi ; Nord-Ubangi ; Mongala ; Bas-Uélé.	70-95

**Source :** Rapport évaluation pauvreté. Banque mondiale 2016

## 1.2. Contexte spécifique des territoires ruraux et périurbains



**20** Le contexte spécifique de développement socio-économique de la RDC reste caractérisé par des inégalités sociales persistantes, des vulnérabilités de diverses natures et des risques systémiques.



## 1.2.1. Des inégalités sociales persistantes

**21** Les inégalités sociales indiquent une différence relative de situation entre individus au regard, soit de la consommation ou du revenu, soit de l'accès à certains services sociaux de base, soit du genre (PNUD, 2014). Elles ne se focalisent pas exclusivement sur les pauvres, contrairement à la pauvreté, mais sur l'ensemble de la population. La typologie des inégalités sociales en RDC fait ressortir des inégalités de revenus, des inégalités de développement humain, des inégalités d'accès aux services sociaux de base et des inégalités de genre (Enquête 1-2-3 de 2012).

**22** La RDC accuse de fortes inégalités de revenus entre les provinces : 18 sur 26 provinces ont un revenu moyen inférieur à la moyenne nationale. Selon le Rapport National sur le Développement Humain (PNUD, 2016), seules huit provinces ont atteint ou dépassé la moyenne du revenu national (0,302). Les inégalités de revenus ont augmenté entre 2005 (Gini 0,42) et 2012 (Gini 0,45), avant de baisser légèrement en 2017 (Gini 0,421). Les ratios de quantile (8,8 en 2017) et palma (21 en 2017) sont élevés et traduisent un écart important des revenus entre les déciles supérieures (les 10-20% les plus riches) et inférieures (les 20-40% les plus pauvres).

Figure 2 : Les conditions drastiques pour recevoir une éducation et des soins de santé.



## 1.2.2. Des inégalités de développement humain aux niveaux spatial et provincial.



**23** De fortes disparités de niveaux de développement humain persistent entre les 26 provinces du pays. Plus de 77% des provinces (20 sur 26) accusent un indice de développement humain (IDH) inférieur à la moyenne nationale. En 2016, seules six (6) provinces ont affiché un IDH supérieur à la moyenne nationale (0,465). Il s'agit de Kinshasa (0,606), Kongo Central (0,510), Haut-Katanga (0,506), Nord-Kivu (0,489), Kwilu (0,476) et Tshopo (0,474). Les cinq provinces ayant enregistré les indices de développement humain les plus faibles sont : Sankuru (0,342), Sud-Ubangi (0,344), Tanganyika (0,356), Mongala (0,375) et Lualaba (0,376).

**24** Les 20 provinces à faible niveau de développement humain (IDH inférieur à la moyenne nationale) sont forestières, enclavées et sans infrastructures d'accès aux marchés.

Leurs économies sont à dominance agricole et elles sont plus vulnérables aux chocs du changement climatique et des catastrophes naturelles. Elles accusent des déficits de capacités humaines et institutionnelles et sortent pour la plupart de crises inter-communautaires et/ou humanitaires graves.

# 1.2.3. Des inégalités et iniquités de genre, malgré des avancées législatives

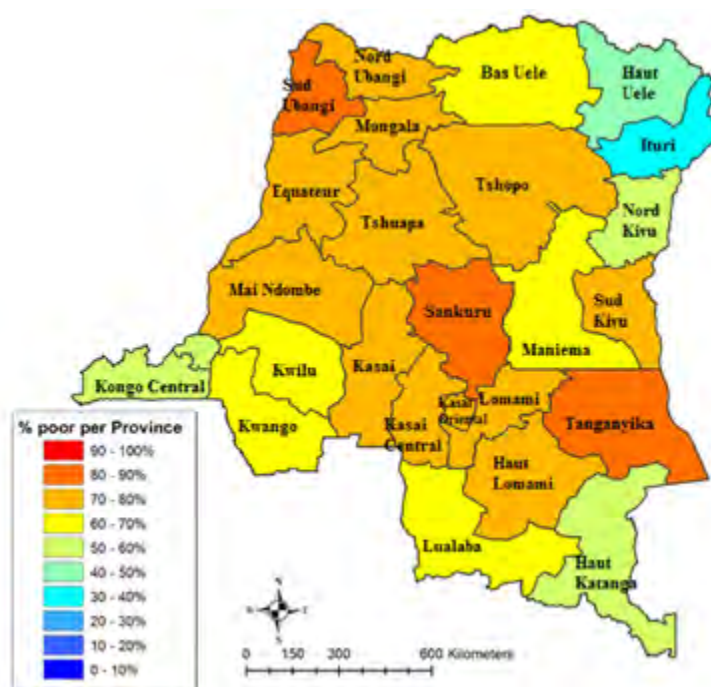


Figure 3 : Incidence de la pauvreté par province

**25** La RDC a ratifié en 1985, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme. En 2006, la RDC a inscrit dans sa loi fondamentale l'égalité entre les hommes et les femmes, l'équité et l'autonomisation des femmes (articles 12, 13, 14 et 15). La loi relative aux droits de la femme et de la parité Homme et Femme a été promulguée en août 2015.



Figure 4 : L'égalité de genre reste une forte demande sociale en RDC.

**26** Malgré ces avancées législatives pour donner plus de droits et de place à la femme dans la vie politique, sociale, économique et culturelle, l'indice de développement genre (IDG) de la RDC (0,833 en 2014 à 0,852 en 2017. PNUD 2018) est en dessous de l'indice moyen des pays d'Afrique Subsaharienne (0,877) et des pays à faible développement humain (0,849). Seules 10% de femmes ont été élues à l'Assemblée nationale en 2018. La proportion des femmes dans les gouvernements oscille entre 10 et 15% depuis 2006 . A date, parmi les 26 gouverneurs de provinces de la RDC, on ne compte qu'une seule femme.

## 1.2.4. Des vulnérabilités de natures humanitaire, sécuritaire et alimentaire qui affectent d'abord les populations rurales.

**27** Les principales vulnérabilités dont les populations font face en RDC (Aperçu des Besoins Humanitaires, 2018) sont la vulnérabilité aiguë causée par la perte d'accès aux services sociaux de base et aux moyens de subsistance, les vulnérabilités liées aux privations de droits humains fondamentaux (droits à la vie, à la dignité et à l'intégrité de la personne) et les vulnérabilités liées aux épidémies et à la malnutrition qui exigent des ripostes d'urgence. Le nombre de personnes qui auront besoin d'une aide humanitaire et d'une protection en 2019 en RDC est estimé à 12,8 millions, soit 10 % du total mondial (OCHA, 2018).

**28** Sur le plan humanitaire, la violence et les conflits armés ont affecté au moins 9,8 millions de personnes. Les estimations (OCHA) font état de 5,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur de la RDC, dont 1,6 million pour la seule année 2018. Les violations et atteintes aux droits humains fondamentaux, en raison de violences armées et intercommunautaires, affectent environ 5,4 millions de personnes dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. La RDC accueille plus de 533 000 réfugiés originaires de pays voisins tandis que 781 000 de réfugiés congolais vivent dans les pays frontaliers de la RDC (Ouganda, Burundi et Zambie).

**29** En RDC, la crise alimentaire touche 9,8 millions de personnes (IPC16, phase 3) alors que la malnutrition affecte 4,2 millions d'enfants. La vulnérabilité alimentaire résulte d'une combinaison de divers facteurs relatifs à l'accès aux infrastructures socio-économiques, à la productivité agricole, à l'accès aux semences, aux techniques de production, aux marchés et à la paix durable. L'insécurité alimentaire concerne 2,9 millions de personnes. Et toutes ces personnes ont aussi besoin de protection.



## 1.2.5. Des risques systémiques qui hypothèquent les acquis du développement aux niveaux local et provincial.

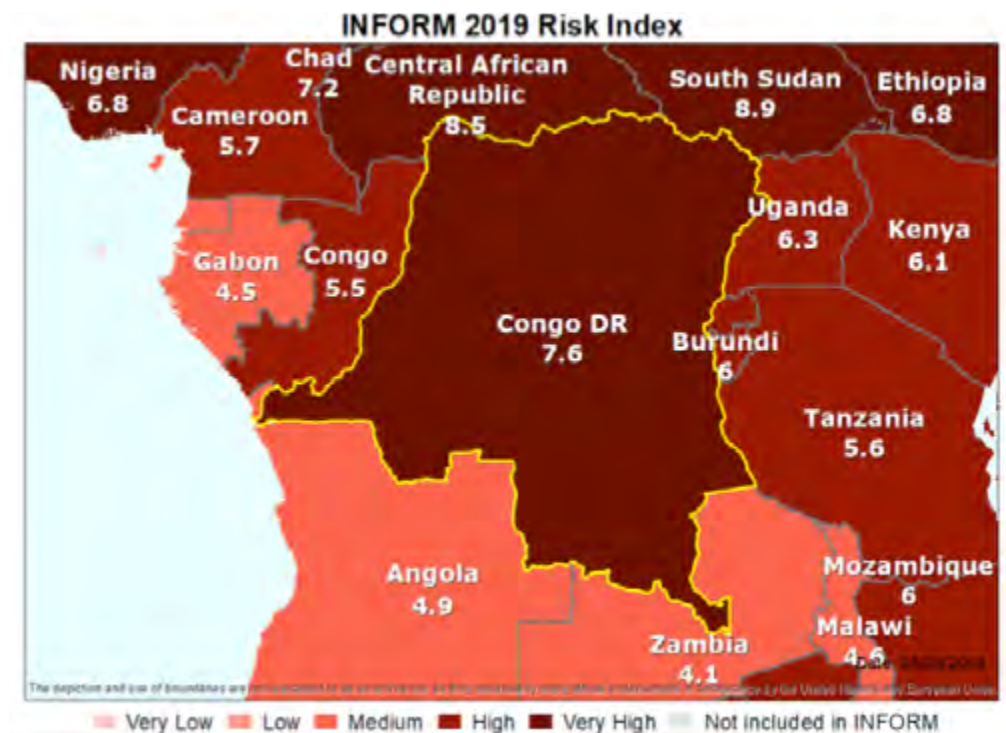


Figure 5 : Carte des risques systémiques en Afrique centrale.

**30** La RDC est exposée aux risques sécuritaire, endémique et environnemental. Sur le plan sécuritaire, une résurgence des conflits armés et des conflits locaux et affrontements communautaires menacent la paix et la sécurité du pays. Des conflits, en particulier dans les provinces du Kasai, avaient fragilisé la stabilité politique du pays. Les causes des conflits dans les ex-provinces du Kasai occidental, du Bandundu, de l'Equateur et du Katanga sont de nature complexe selon la MONUSCO.

**31** Environ 9,2 millions de personnes sont exposées à des risques de maladies à potentiel épidémique (Choléra ; Rougeole ; Fièvre jaune). La propagation de l'épidémie à virus EBOLA constitue le principal risque endémique de la RDC. La RDC a enregistré en 2018 deux flambées épidémiques de la maladie à virus Ébola dans les provinces de l'Equateur, du Nord-Kivu et de l'Ituri. Une riposte contre une éventuelle propagation de l'épidémie EBOLA drainerait d'importantes ressources publiques au détriment d'autres priorités programmatiques du Gouvernement et des partenaires.

**32** L'occurrence du risque environnemental reste liée aux effets du changement climatique et aux catastrophes naturelles. Avec un Indice 'Notre Dame Global Adaptation Initiative' (ND-GAIN) de 29,5 en 2016, la RDC est classée 177ème sur 181 pays, soit le cinquième pays le plus vulnérable au changement climatique. Les principales zones de forte concentration des catastrophes naturelles sont l'est du pays (Kivu et Ituri) et l'ouest (Kongo central et Kinshasa). Les types de catastrophes les plus fréquentes en RDC sont l'érosion, les inondations, les pluies diluviennes, les effondrements et les glissements de terrain.

**33** Selon Inform Index Risk 2019, la RDC fait partie des pays à risque élevé en Afrique centrale (7,6/10). Son niveau de risque est déterminé par des déficits de capacités de réactions (8/10), une forte exposition aux dangers et catastrophes naturelles (7,1/10) et une vulnérabilité socio-économique des populations élevée (7,1/10)

## I.3. Potentiel économique de la RDC

**34** La pays possède les plus importantes ressources agricoles, minérales, énergétiques et forestières en Afrique Sub-saharienne. Le pays peut devenir l'un des moteurs de la croissance économique en Afrique centrale.

**35** Avec environ 80 millions d'hectares de terres arables bénéficiant de conditions agro-climatiques variées et favorables, le pays dispose un immense potentiel agro-sylvo-pastoral. Les ressources minérales de la RDC sont estimées à plus de 1 100 minéraux et métaux précieux répertoriés. Le pays détient les plus importantes réserves mondiales de diamant, de cobalt et d'or au monde, et les secondes de cuivre.

**36** Le pays dispose du potentiel hydroélectrique le plus élevé au monde. Son vaste et dense réseau hydrographique, représentant 50% des réserves d'eau douce du continent, ouvre des perspectives d'irrigation et de production d'hydroélectrique estimée à 13% du potentiel mondial. Les sources d'énergie en RDC sont diverses avec la biomasse (ligneuse ou agricole), le pétrole, le gaz naturel, le charbon, le schistes bitumineux, l'uranium, le solaire, la géothermie et l'éolienne. Le potentiel hydroélectrique de la RDC est estimé à 100 000 MW, soit 13% du potentiel hydroélectrique mondial (PNUE, 2011), dont 44% dans le seul site d'Inga au Kongo Central.

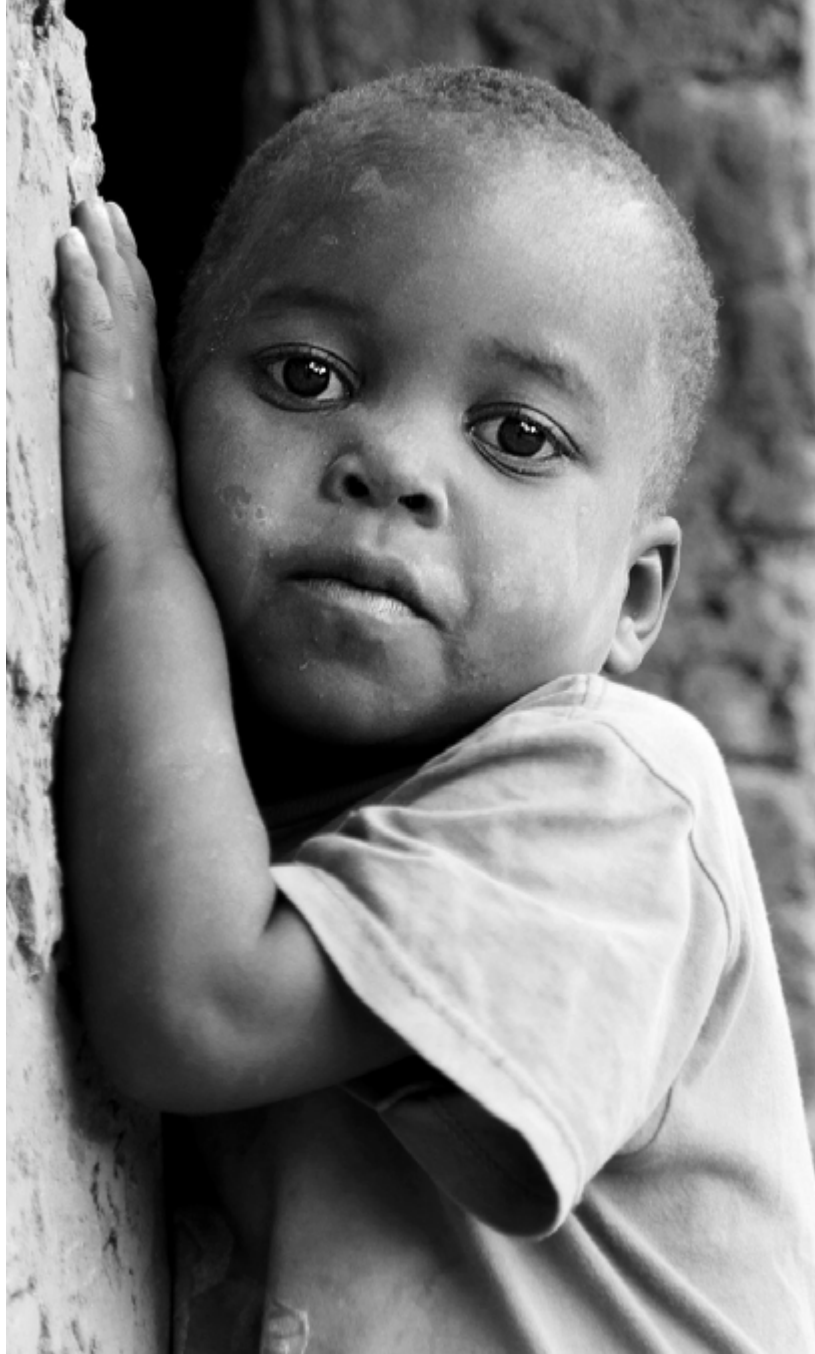
**37** La RDC concentre plus de la moitié des forêts du Bassin du Congo qui est le premier massif forestier africain et second de la ceinture forestière tropicale (10% des forêts tropicales humides de la planète). Il est doté de 155 millions d'hectares de couvert forestier dont 115 millions (69%) de forêts denses humides. Les forêts occupent 66,5% du territoire de la RDC (2,3 millions km<sup>2</sup>) dont 50% de forêt dense humide.

Figure 6 : La RDC regorge d'importantes réserves minières et hydroélectriques.









PROGRAMME PRÉSIDENTIEL  
ACCÉLÉRÉ DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ & LES INÉGALITÉS

## 2. JUSTIFICATION DU PPA-LCPI

**38** Depuis 2001, la RDC a mis en œuvre trois stratégies successives de réduction de la pauvreté et de soutien à la croissance pour offrir des meilleures perspectives de développement humain durable à sa population. Les résultats globaux sont cependant très mitigés en termes de développement humain durable, malgré le potentiel de ressources naturelles et minières de la RDC, ainsi que sa position géostratégique propice aux gains de l'intégration régionale.

**39** L'analyse du contexte de développement de la RDC indique que les zones rurales des provinces restent confrontées à divers types de défis structurels, tels que le déficit d'accès à des infrastructures socio-économiques de base, l'absence d'opportunités de création de richesses économiques et des capacités de gestion du développement local insuffisantes. La conjugaison de ces défis impacte négativement le développement humain durable dans les zones rurales et périurbaines. Pour cette raison, ils doivent y être relevés au plus vite pour impulser durablement l'inclusion socio-économique et la stabilité sociale.

**40** Le Président de la République a donc décidé de mettre en œuvre, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le Programme Présidentiel Accéléré de Lutte contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI). Ce programme est un accomplissement de la promesse de campagne du Président de la République de Vaincre la pauvreté en RDC. Il s'inscrit dans le Pilier 13 du Programme Gouvernemental et des engagements de campagne du Président de la République. Il vise à réduire à court et moyen termes les disparités en termes de développement humain durable dans les zones rurales sur l'ensemble du territoire national.

**41** La priorité accordée à la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales et périurbaines par le PPA-LCPI est la charpente centrale de l'action gouvernementale déclinée dans le Programme du Gouvernement approuvé par le parlement le 6 septembre 2019. Cette priorité se justifie par l'ampleur des défis de la pauvreté multidimensionnelle, des inégalités et vulnérabilités sociales, ainsi que des risques systémiques auxquels la RDC est exposée. Relever ces défis contribuera à consolider la stabilité sociale et à répondre à une grande partie des attentes des populations, notamment rurales, qui ont été des acteurs, entre autres, de l'alternance démocratique survenue en janvier 2019.

**42** Le PPA-LCPI s'inspire du modèle de développement local endogène et des modèles de territorialisation équilibrée. Il est une réponse programmatique à une demande sociale multidimensionnelle et urgente des congolaises et des congolais, notamment celles et ceux vivant dans les zones rurales dans les 26 provinces du pays. Il doit contribuer à réaliser à court et moyen terme, le développement local endogène. Il ne se substitue pas au programme gouvernemental

dont il contribue à la réalisation de son treizième pilier. Il s'inscrit aussi dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

**43** Enfin, le PPA-LCPI vise à concrétiser les engagements pris par le Chef de l'Etat, annoncé dans son discours d'investiture. Le PPA-LCPI est ainsi une réponse éminemment politique à une demande sociale forte et pressante des populations rurales et périurbaines. Compte tenu de l'urgence politique à satisfaire cette demande sociale, le Président de la République a décidé d'assurer le portage politique du Programme.







PROGRAMME PRÉSIDENTIEL  
ACCÉLÉRÉ DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ & LES INÉGALITÉS

### **3. LOGIQUE DE CHANGEMENT DU PPA-LCPI**

**44** L'analyse du contexte de développement de la RDC indique que le déficit d'accès aux services et infrastructures socio-économiques de base, le manque de dynamisme des économies locales et rurales, ainsi que de faibles capacités de gestion du développement local caractérisent les zones rurales et périurbaines en RDC. Ces caractéristiques socio-économiques, qui sont autant de besoins encore insatisfaits de développement humain durable, sont sources de pauvreté multidimensionnelle des populations rurales.

**45** Par ailleurs, le déficit en termes de formation, les pesanteurs culturelles, le manque d'estime de soi, la perte de confiance n'ont pas permis un changement de mentalités face à des mutations socio-économiques auxquelles sont confrontées les populations pauvres dans les zones rurales et périurbaines de la RDC.

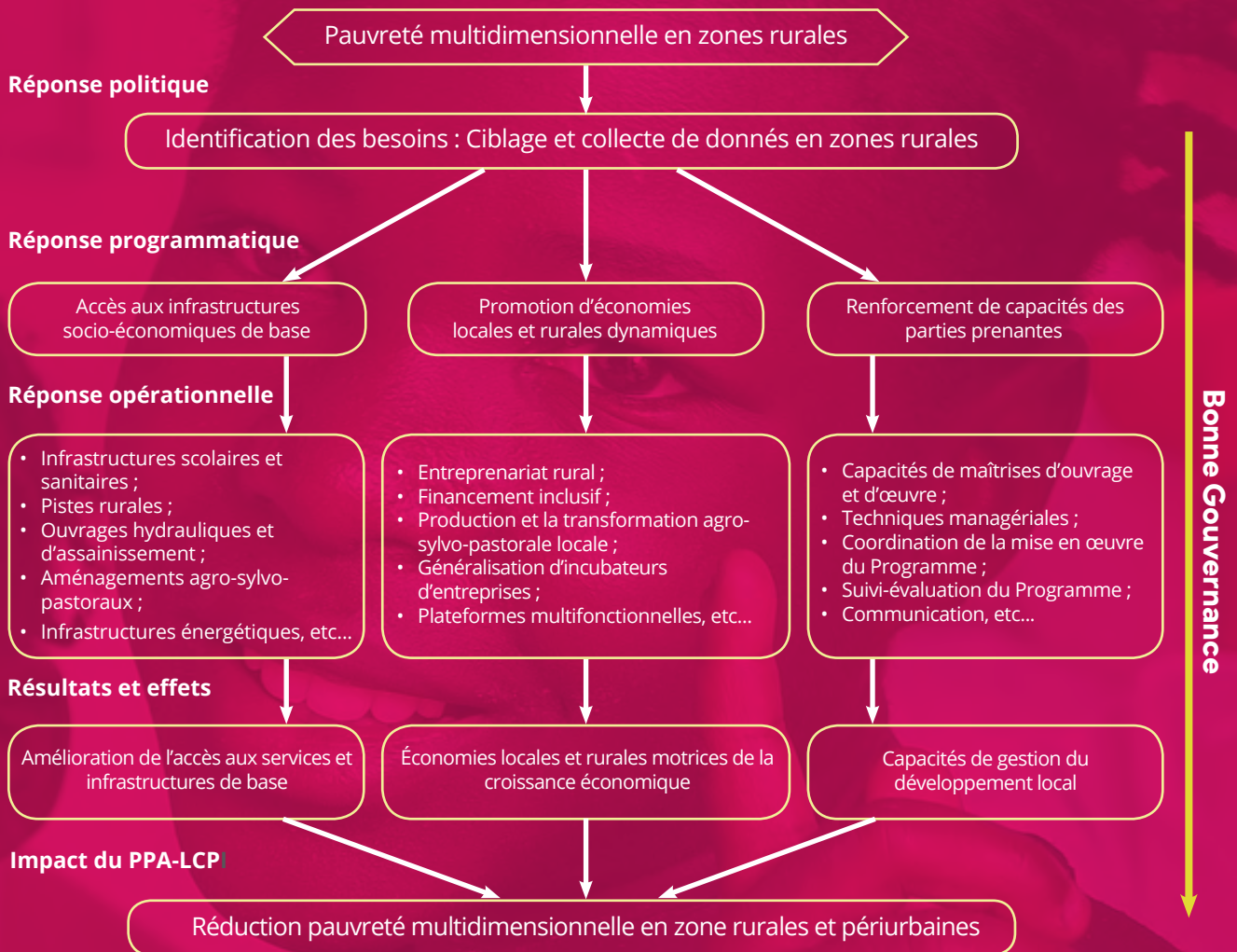
**46** La Théorie de changement du Programme Accéléré de Lutte contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA LCPI) postule que des actions ciblées qui visent "l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services et infrastructures socio-économiques de base, la promotion des économies rurales et locales, le renforcement des capacités des acteurs ruraux et locaux permettront de ralentir à court terme (2023), voire d'arrêter à moyen et long termes, le cycle de la pauvreté multidimensionnelle, des inégalités et vulnérabilités des populations rurales et périurbaines, grâce notamment à une résilience renforcée des populations rurales, à une consolidation durable de la paix, et à une cohésion sociale du pays".

**47** La bonne gouvernance démocratique, économique et sécuritaire, ainsi qu'une meilleure valorisation du capital humain ont été identifiés comme des accélérateurs de la transformation socio-économique qui sera impulsée par le PPA-LCPI. La mobilisation et l'absorption des ressources publiques et privées, la finance inclusive, les partenariats entre les services étatiques / provinciaux et les opérateurs privés, la création d'incubateurs et de chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, ainsi que la promotion d'un civisme national constituent des facteurs d'impulsion du changement porté par le Programme.

**48** Le PPA-LCPI activera prioritairement les principaux leviers suivants : Développement et réhabilitation d'infrastructures socio-économiques de base ; Renforcement des capacités des parties prenantes, étatiques et non étatiques ; Promotion d'économies locales et rurales. L'impact global, attendu en 2023, de la mise en œuvre de ce programme, est la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les zones rurales et périurbaines de la RDC.

**49** Le ciblage pour la mise en œuvre du PPA-LCPI se focalisera sur les populations extrêmement pauvres, vulnérables et exposés aux risques sécuritaire, endémique et environnemental. Les zones d'intervention prioritaires du Programme sont les zones rurales et périurbaines des 26 provinces, y compris celles affectées par le virus EBOLA et les conflits armés. Le cadre de résultats et de ressources du Programme explicitera les résultats attendus et le volume d'investissement nécessaire à la mise en œuvre du Programme.

## Schéma 1 : Logique de changement du PPA-LCPI









PROGRAMME PRÉSIDENTIEL  
ACCÉLÉRÉ DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ & LES INÉGALITÉS

## **4. OBJECTIFS, COMPOSANTES ET EFFETS ATTENDUS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PPA-LCPI**

## 4.1. Objectifs du PPA-LCPI



**50** L'objectif global du PPA-LCPI est de corriger les disparités de développement humain durable entre les milieux urbain et rural des vingt-six (26) provinces de la RDC. De manière spécifique, il s'agira : d'améliorer l'accès des populations rurales aux infrastructures et services socio-économiques de base ; de promouvoir des économies locales et rurales dynamiques ; de renforcer les capacités de gestion du développement local.

## 4.2. Composantes du PPA-LCPI

**51** Le programme est structuré autour des trois composantes ci-dessous :



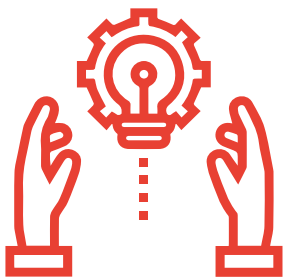
- **Composante 1 : Améliorer l'accès des populations rurales et périurbaines aux infrastructures et services socio-économiques de base.**

Cette composante vise à mettre en place dans les zones rurales et périurbaines des infrastructures socio-économiques de base pour améliorer les conditions de vie des populations.



- **Composante 2 : Promouvoir des économies rurales et locales dynamiques.**

Elle se focalisera sur le développement d'activités de production et de services dans les zones ciblées. Il s'agira de promouvoir l'émergence d'économies locales et rurales dynamiques grâce à une croissance endogène et inclusive



- **Composante 3 : Renforcer des capacités de gestion du développement local aux niveaux national, provincial et local.**

Elle vise à développer prioritairement les capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires de gestion du développement local intégré. Il s'agira globalement de renforcer ou de doter, le cas échéant, les acteurs nationaux, provinciaux et locaux du développement de capacités de gestion du développement local.

**52** Les dimensions **genre, environnement et droits humains fondamentaux** seront prises en compte dans la mise en œuvre du Programme. Un référentiel de normes et d'objectifs relatifs à ces trois dimensions transversales sera élaboré et concrétisé à travers la mise en œuvre du programme.

## 4.2.1. Activités stratégiques du PPA-LCPI

**53** Les activités stratégiques produiront les premiers éléments de la chaîne de résultats du Programme. Compte tenu de la diversité des besoins exprimés et des spécificités géographiques et sociologiques des zones rurales et périurbaines ciblées, les activités stratégiques feront l'objet d'adaptation au contexte des provinces et des territoires. Les agences d'exécution retenues auront la responsabilité programmatique de définir des activités spécifiques cohérentes avec les activités stratégiques du Programme.

**54** Les interventions de la première composante du PPA-LCPI porteront sur la construction ou la réhabilitation de :

- Infrastructures scolaires (salles de classes) ;
- Infrastructures sanitaires (Centres de santé ; Hôpitaux) ;
- Infrastructures d'électrification rurale (Kit solaires ; centrales hydroélectrique, ligne de transport et réseaux de distribution) ;
- Routes et Pistes rurales ;
- Ouvrages hydrauliques en zones rurales (Forages ; Châteaux d'eau ; Puits) ;
- Systèmes et ouvrages d'assainissement ;
- Aménagements agro-sylvo-pastoraux (Système de retenue d'eau ; Petite irrigation) ;
- Infrastructures d'entreposage ;
- Logements sociaux ;
- Aménagement et équipement de quais d'accostage.

**55** Les principales **activités retenues pour la deuxième composante** sont :

- Développement de chaînes de valeur agro-sylvo-pastorale (Marchés ; Parcs à vaccination ; Mini-laiteries ; Abattoirs ; entrepôts de stockage / conserveries) ;
- Maîtrise de techniques culturelles adaptées à l'environnement local.
- Education financière ;
- Acquisition d'équipements de récolte et de transformation agro-sylvo-pastorale ;
- Mise à disposition d'intrants et de semences améliorées ;
- Mise en place de systèmes de financement décentralisé (microfinance) au profit des petits producteurs, des femmes et des jeunes ; Promotion de l'entreprenariat rural par la création de petites et moyennes entreprises en milieu rural ;
- Mise en place de plateformes de prestations de services multisectoriels intégrés ;

- Création de groupements socio-professionnels et coopératives de producteurs et corps de métiers ;
- Mise en place d'incubateurs d'entreprises ;
- Contribution à l'atteinte de la sécurité alimentaire ;

**56** Les *activités de la troisième composante* se focaliseront sur le renforcement de capacités de formulation, de pilotage et de mise en œuvre des politiques publiques aux niveaux provincial et local. Le programme ciblera les capacités relatives à :

- Planification et gestion du développement local ;
- Gestion administrative et financière ;
- Maîtrise d'ouvrage / œuvre de travaux de réalisation d'infrastructures socio-économiques de base ;
- Communication, sensibilisation sur les dynamiques de développement communautaire ;
- Organisation et coordination des acteurs de développement local ;
- Développement de partenariats avec des institutions de développement local ;
- Prévention des violations de droits humains fondamentaux ;
- Prise en compte de l'égalité de genre dans les politiques publiques ;
- Résilience au changement climatique ;
- Mise en place de systèmes statistiques national et provincial ;
- Coopération inter-provinciale.

**57** Quatre catégories d'acteurs sont identifiés pour le renforcement des capacités : Ministères impliqués dans l'exécution du Programme ; Collectivités et administrations provinciales et locales ; Associations et coopératives ; Organisations et associations en milieu rural.

## 4.2.2. Produits et Effets attendus du PPA-LCPI



**58** La mise en œuvre du Programme produira des chaînes de résultats qui contribueront à réaliser les effets attendus des trois composantes du Programme. Le caractère cumulatif et complémentaire des résultats attendus est une caractéristique fondamentale du programme.

# Accès aux infrastructures et services socio-économiques de base



Figure 7 : La main d'œuvre locale sera privilégiée pour la réalisation des infrastructures

**59** Les principaux effets attendus de la première composante seront générés par la construction / réhabilitation d'infrastructures socio-économiques de base, notamment sanitaires, scolaires, d'accès à l'énergie électrique, à l'eau et à l'assainissement, aux pistes rurales, et à l'habitat social. L'approche dite à haute intensité de main d'œuvre locale sera privilégiée.

**60** En termes de construction ou de réhabilitation d'infrastructures sanitaires, le Programme construira/réhabilitera 2 170 centres de santé fonctionnels, dans 145 territoires et un hôpital équipé par zone de santé. Il desservira 70% de villages par des équipes ambulatoires, mettra en place 100 mutuelles de santé pour élargir la couverture maladie universelle à 8 millions supplémentaires de congolais en 2021, après deux ans d'exécution du Programme, et alimentera en eau et en électricité tous les établissements sanitaires.



**61** Le nombre de personnes ayant accès aux soins de santé devra doubler entre 2010 et 2023. Les souffrances inutiles et le nombre des décès prématurés dus aux maladies que l'on peut éviter et traiter seront ainsi réduits. L'espérance de vie à la naissance en RDC devrait converger vers la moyenne en Afrique Subsaharienne (60 ans). L'accumulation d'un stock de capital humain, nécessaire à la gestion du développement local, sera assurée.

**62** Quant aux infrastructures scolaires et universitaires, 4 340 écoles primaires et secondaires seront construites et équipées dans 145 territoires et 2 universités technologiques implantées dans 2 provinces. La mise en place de 250 centres de professionnalisation et le recyclage de 2500 enseignants dans 145 territoires permettront de former 400 000 personnes dont 75% de jeunes et 40% de femmes, d'alphabétiser 800 000 adultes et 1,2 million de jeunes. Par ailleurs, l'augmentation du budget de l'état alloué à l'enseignement primaire de 8% à 20% dès l'année budgétaire 2020 permettra de rendre effective la gratuité de l'enseignement primaire dans le secteur public et d'atteindre la scolarisation universelle en 2023 dans toutes les provinces de la RDC.



*Figure 8 : L'enseignement primaire universel concrétisé par la mise en œuvre du PPA-LCPI*

**63** L'accès à une source d'énergie sera assuré par la construction de micro-centrales hydroélectriques, solaires et géothermiques, ainsi que de micro-entreprises de production de biogaz dans les 145 territoires. Ce qui permettra de connecter à une source d'énergie 15 millions de ruraux et périurbains. Le taux d'électrification passerait ainsi de 9% à 60% en 2023 pour couvrir les besoins en électricité des populations rurales et périurbaines. Au-delà de l'accès direct des population à l'électricité, des activités comme la transformation et la conservation de

produits agro-pastoraux, un meilleur fonctionnement des services santé et d'éducation, l'alimentation d'ouvrages hydrauliques, seront impulsées par l'accès à l'électricité en milieu rural.

**64** Le Programme vise à assurer l'accès de 15 millions de congolais à une eau potable (1 million de m<sup>3</sup> par jour en milieu rural) et à un réseau d'assainissement. Il procédera à cet effet, à la construction / réhabilitation de 6 510 sources d'eau aménagées, 3 255 forages et 1 085 dispositifs de captage d'eau, ainsi que le recouvrement, auprès de 90% des ménages ruraux et périurbains, de tout ou partie des coûts de production et de distribution de l'eau potable. L'accès à l'assainissement concernera 1,8 million de ménages congolais à travers des toilettes sèches, la maîtrise de 2170 sites d'érosion, le reboisement de 217 000 écosystèmes reboisés. Le taux d'accès à l'eau potable et au système d'assainissement enregistrera une croissance annuelle de 15% entre 2020 et 2023. Ce qui réduira les maladies d'origine hydrique tout en améliorant la production agro-sylvo-pastorale, la sécurité alimentaire et nutritionnelle.



*Figure 9 : 15 millions de congolais supplémentaires auront accès à une eau potable en 2023*

**65** L'accès des populations rurales à un système de transport de personnes et de biens sera effectif grâce à la construction/réhabilitation de 27 000 kilomètres de pistes rurales, l'acquisition de 100 bacs, de 10 bateaux, et 350 navettes. Le désenclavement de provinces et de territoires permettra de relier les centres de production agricole aux centres de consommation et à 60 millions de congolais de se déplacer à l'intérieur du pays.

**66** Le programme contribuera au développement de l'habitat social en favorisant la construction de 300 000 logements sociaux et l'octroi de crédit logement à au moins 1 000 000 ménages. Ce qui contribuera à améliorer le cadre de vie des populations rurales avec des effets positifs sur la santé, l'éducation, et le bien-être social.

# Promouvoir des économies rurales et locales dynamiques

**67** Les effets attendus de cette composante sont le développement de sources de revenus stables, l'adoption de systèmes agricole résilients et durables, la création de chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorale, la mise en place de coopératives et de groupements socio-professionnels, la création d'emplois ruraux et une meilleure organisation des systèmes de production et de commercialisation.

**68** Les principaux résultats ciblés en termes d'équipements de production et de transformation agro-pastorale sont : 4 340 unités de transformation de produits ; 12 500 tricycles motorisés et 10 000 paires de bœufs avec accessoires aratoires et de transport pour 145 territoires, la plantation de 217 000 ha d'arbres fruitiers et/ou à valeur ajoutée plantés par 21 700 femmes et jeunes, ainsi que 2 170 entreprises de constructions. Ces résultats généreront plus de 1 millions d'emplois par les micro entreprises dans les territoires.

**69** La réalisation de chaînes de valeur agro-pastorale sera facilitée par la création de 725 micro entreprises de production de charbon vert, de biogaz et de pavés ; 2 170 entrepôts ; 1000 chambres froides et



Figure 10 : Filières ananas et Café-Cacao à fortes potentialités pour des chaînes de valeur.

1000 centres de séchages de produits agricoles ; 145 entreprises de distribution d'énergie fonctionnelle ; la distribution d'au moins 10 millions de tonnes de semences sélectionnées par an ; 1 incubateur d'entreprises créé par territoire. Au total, il sera développé dans chaque province au

moins 10 chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales en cohérence avec les potentialités économiques de la province.

**70** Pour permettre aux populations rurales d'entretenir une dynamique d'auto-organisation à travers des coopératives et groupements socio-professionnels, 2 170 coopératives et Groupements d'Intérêt Economique (GIE), et 217 associations socio-professionnelles seront mis en place.

**71** L'accès au système de financement décentralisé, notamment à la microfinance, passera par l'ouverture de 10 millions de comptes, entre 2020 et 2023, dans des établissements de microfinance implantés en milieu rural et périurbain, ainsi que la dotation à hauteur de 5 millions de \$US par an d'une ligne de refinancement concessionnel des établissements de microfinance implantés dans les zones rurales et péri urbaines.



# Renforcer les capacités de gestion du développement local aux niveaux national, provincial et local

**72** Les résultats attendus de cette composante sont la mise en place effective d'instruments et de mécanismes institutionnel et organisationnel de gestion du développement au niveau local. Ces résultats produiront des effets relatifs à la mise en œuvre efficace aux niveaux local et provincial de politiques publiques capables de prendre en charge la demande sociale et de rendre effectif l'état de droit.

**73** Les quatre catégories d'acteurs qui seront ciblées sont les administrations centrales et provinciales pour la gestion de projets et programmes ; les collectivités territoriales pour le suivi des travaux de construction ou de réhabilitation d'infrastructures socio-économiques et la promotion des économies locales ; les groupements et associations socioprofessionnelles pour la maîtrise des itinéraires techniques des cultures et des chaînes de valeur ; les organisations et associations de prestataires de services agro-pastoraux et de proximité.



Figure 11 : les populations locales décident davantage de leur avenir grâce au PPA-LCPI

**74** Le renforcement des fonctions de planification et de gestion du développement sera pris en charge par le Programme et concernera chacune des 26 provinces qui seront dotées, dès la deuxième année de mise en œuvre du Programme, de : Chaînes de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation (PPBSE) ; Cellule provinciales en charge des partenariats et de la mobilisation de ressources ; Cellules de passation de marchés publics ; Systèmes de suivi-évaluation ; Système de production d'informations statistiques ; Plan de développement local ; Systèmes provinciaux de reddition de comptes.

**75** Le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage/œuvre de travaux de réalisation d'infrastructures socioéconomiques de base sera effectif grâce à la formation en maîtrise d'ouvrage des administrations nationales, provinciales et locales, la création de 725 organisations communautaires prestataires de services de proximité, la sensibilisation de 1 million de personnes à la culture entrepreneuriale.

**76** La mise en place dans les provinces fragiles de capacités institutionnelles de prévention ou de mitigation des violations de droits humains fondamentaux sera facilitée grâce à la réalisation d'une campagne de Communication-Sensibilisation par province et par an durant la durée de mise en œuvre du programmes, des séances semestrielles de formation sur les droits de l'homme dans chacune des 26 provinces.

**77** Des campagnes annuelles de formation en 'gestion des terroirs seront mise en œuvre dans chaque province pour : Développer la gestion à long terme des terres ; Aménager le capital foncier et naturel ; Promouvoir des systèmes de production et certains équipements en milieu rural (Magasins de stockage d'intrants ; Puits maraîchers ; Techniques culturales ; Plateformes de transformation de produits agricoles ; Marchés hebdomadaires).



## 4.3. Impact global attendu de la mise en œuvre du PPA-LCPI

**78** Les trois effets attendus des activités du PPA-LCPI, à savoir : 'Accès des populations rurales et périurbaines aux services sociaux de base est amélioré', 'Economies rurales et locales sont dynamiques', 'Capacités de gestion du développement local sont renforcées aux niveaux national, provincial et local', contribueront à l'échéance 2023, à sortir de la pauvreté et des inégalités près de 25 millions de congolais, vivant en milieu rural et périurbain de 145 territoires et 40 communes périphériques.





PROGRAMME PRÉSIDENTIEL  
ACCÉLÉRÉ DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ & LES INÉGALITÉS

## 5. MISE EN ŒUVRE DU PPA-LCPI



**79** Le PPA-LCPI traduit un engagement politique au plus haut niveau pour la lutte contre la pauvreté et les inégalité en milieu rural et périurbains. Il sera porté au plus haut niveau politique par le Président de la République. Le programme sera mis en œuvre sur la période 2020-2023 (04 ans). Le Cabinet du Président de la République, à travers le Coordonnateur des Programmes du Conseiller Spécial en charge de la lutte contre la pauvreté, assurera la maîtrise d'ouvrage afin de diligenter la coordination effective des synergies intersectorielles inhérentes à la mise en œuvre d'un tel programme.

**80** Pour la formulation du PPA-LCPI, le Gouvernement a sollicité et obtenu l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le PNUD dispose d'une expérience pratique dans la formulation et la mise en œuvre de programme de développement local. Toutefois, le Gouvernement envisagera d'autres partenariats opportuns pour le financement et la mise en œuvre du PPA-LCPI.

**81** Les besoins auxquels le Programme apportera une solution feront l'objet d'une validation à travers une collecte de données quantitatives et qualitatives au niveau le plus approprié (Village ; Communauté rurale ; Province). Les réponses programmatiques seront déterminées par la demande, conformément à la logique d'une approche par la demande.

**82** Le PPA-LCPI est cohérent avec le programme du Gouvernement adopté en septembre 2019 par l'Assemblée Nationale, ainsi qu'avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030. Les points d'ancrage du PPA-LCPI au Programme du Gouvernement et à l'Agenda 2030 sont respectivement le pilier 13 et l'ODD 1.

PPA-LCPI	Programme du Gouvernement	Objectifs de Développement Durable
Composante 1	Pilier 8 ; Pilier 11 ; Pilier 12 ; Pilier 13.	ODD 1 ; 3 ; 4 ; 6 ; 7.
Composante 2	Pilier 6 ; Pilier 7 ; Pilier 13.	ODD 1 ; 2. 8. 10.
Composante 3	Pilier 1 ; Pilier 2 ; Pilier 4 ; Pilier 5 ; Pilier 10 ; Pilier 14 ; Pilier 13.	ODD 1 ; 5 ; 13 ; 16 ; 17

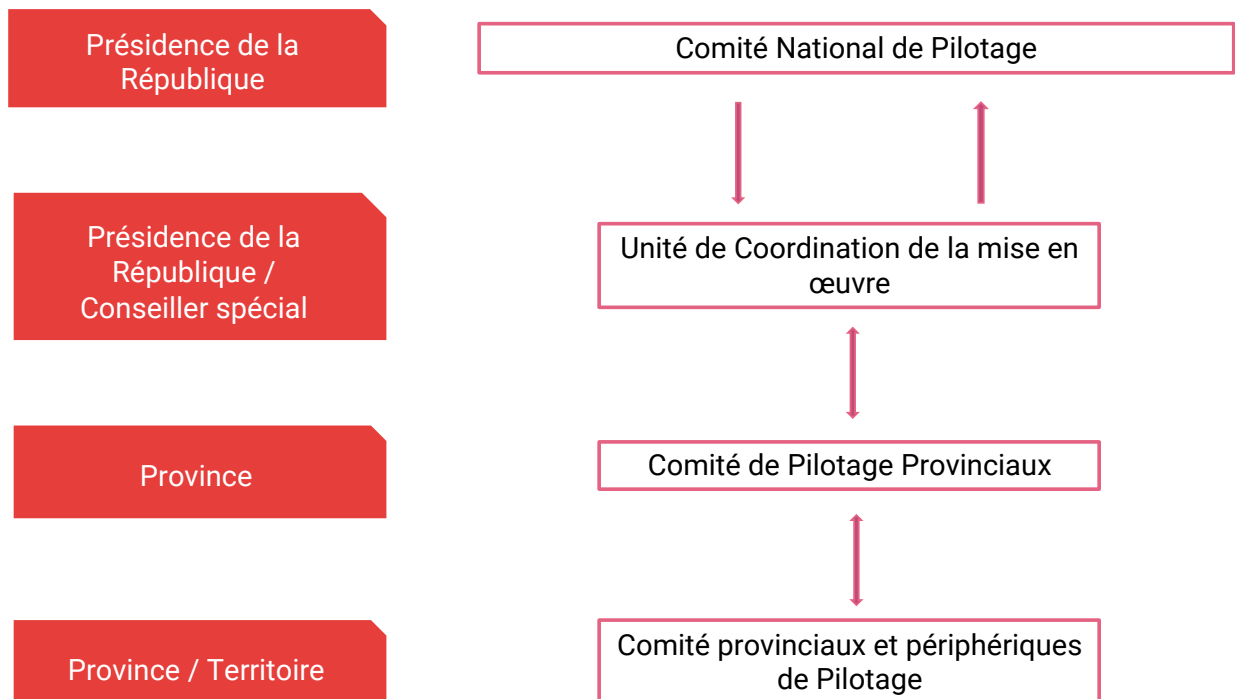
Tableau 3 : Cadre de cohérence entre PPA-LCPI - Programme Gouvernement - ODD

**83** Le coût du PPA-LCPI est estimé à 6,5 milliards \$US. Il sera financé par le Gouvernement et les provinces à hauteur de 10% (950 millions \$US). Les ressources à mobiliser par les provinces proviendront de réallocations de leurs budgets d'investissements. Le Gouvernement mobilisera selon des modalités spécifiques (Tables Rondes ; Emprunts concessionnaires ; Subventions ), le besoin de financement de 5,850 milliards \$US auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Ainsi, ce seront près de 50 millions \$US qui seront injectés par province et par an par le PPA-LCPI durant sa période de mise en œuvre.

Composantes	Coût prévisionnel	Gouvernement	Besoin de financement
Composante 1	4 000	400	3 600
Composante 2	1 500	150	1 350
Composante 3	1 000	100	900
TOTAL	6 500	650 (10%)	5 850 (90%)

Tableau 4 : Structure de financement du PPA-LCPI (millions \$US)

# 5.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre du PPA-LCPI. (Proposition)



**84** Le cadre institutionnel de mise en œuvre du PPA-LCPI est composé de quatre organes. Les mandats et modalités de fonction de chaque organe seront, le cas échéant, définis conformément à la réglementation en vigueur dans le domaine. Il s'agit :

- d'un Comité national de pilotage ;
- d'une Unité de coordination de la mise en œuvre du Programme ;
- d'un comité provincial de pilotage dans chaque province ;
- d'un comité périphérique de pilotage dans chaque territoire.

# 5.1.1. Le Comité National de Pilotage (CNP)

**85** Le CNP sera présidé par le Président de la République ou son Représentant en l'occurrence le Conseil Spécial du Président de la République en matière de lutte contre la pauvreté. Il comprendra en outre :

- Ministres ou leurs Représentants dont les départements sont impliqués dans la mise en œuvre du Programme (Ministères en charge des Finances, du Budget, du Développement Rural, de l'Agriculture, de la pêche et de l'élevage, du Plan, de la Santé, de l'Education, de la formation professionnelle, des Affaires sociales, du Genre Famille et Enfants, de l'environnement, des Infrastructures et Travaux Publics) ;
- Confédérations paysannes les plus représentatives (02 représentants) ;
- Agences d'exécution du PPA-LCPI ;
- Partenaires Techniques et financiers (02 représentants) ;

**86** Le CNP sera mis en place par ordonnance présidentielle sur proposition du Conseiller Spécial en charge de la lutte contre la pauvreté. Le secrétariat sera assuré par la Cellule du Conseiller spécial de lutte contre la Pauvreté. Il tiendra deux réunions ordinaires par an et des séances extraordinaires sur initiative de son Président selon les besoins du programme. Le Comité national de pilotage a, entre autres mandats, de :

- conception générale du programme
- définition les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du PPA-LCPI ;
- gestion des appuis techniques au programme ;
- validation du Plan de travail et du budget annuels du PPA-LCPI ;
- approbation des divers rapports de gestion du annuels du PPA-LCPI ;
- promouvoir les synergies et capitalisation des expériences de mise en œuvre du Programme dans les six zones géographiques retenues ;
- mobiliser des ressources auprès des partenaires techniques et financiers ;
- reddition de comptes auprès du pouvoir législatif ainsi que des partenaires techniques et financiers des résultats et contraintes de mise en œuvre du Programme.



## 5.1.2. L'Unité de Coordination du PPA-LCPI (UCP)

**87** L'UCP du programme est placé sous la tutelle technique et administrative du Comité de pilotage national. Elle est l'organe de tutelle technique du PPA-LCPI. Elle sera mise en place par ordonnance présidentielle sur proposition du Conseiller Spécial en charge de la lutte contre la pauvreté. Elle sera pilotée par un Coordonnateur national de Programme nommé par le Président de la République. L'organigramme et les modalités de fonctionnement de l'Unité de Coordination seront définis par le Comité national de Pilotage. L'Unité de Coordination pourra faire appel à des personnes, institutions et partenaires sur des questions spécifiques relatives à la supervision du programme. L'Unité de Coordination rend compte au Comité National de Pilotage, et le cas échéant au Président de la République.

**88** L'Unité de Coordination est chargée, entre autres, de :

- coordonner la mise en œuvre du Programme par les agences d'exécution sélectionnées ;
- suivre les réalisations du programme en vue d'orienter la mise en œuvre vers l'atteinte des objectifs du PPA-LCPI de manière durable ;
- coordonner la communication sur le Programme et la reddition de comptes ;
- organiser les évaluations et audits annuels externes du Programme ;
- rendre compte au Comité de pilotage des contraintes, blocages notés dans la mise en œuvre du programme.

## 5.1.3. Les Comités provinciaux et périphériques de pilotage du PPA-LCPI

**89** Le Comité Provincial de Pilotage (CPP) sera mise en place par le Gouverneur de Province ou son représentant. Il comprendra en outre :

Ministres provinciaux dont les départements sont impliqués dans la mise en œuvre du Programme (Ministères en charge des Finances, du Budget, du Développement Rural, de l'Agriculture, de la pêche et de l'élevage, du Plan, de la Santé, de l'Education, de la formation professionnelle, des Affaires sociales, du Genre Famille et Enfants, de l'environnement, des Infrastructures et Travaux Publics) ;  
la société civile à travers les confédérations paysannes les plus représentatives (02 représentants) ;  
Agences d'exécution du PPA-LCPI ;  
Mission de supervision au niveau des provinces.

**90** Le Comité périphérique de Pilotage sera mis en place par décision statutaire adaptée. Le secrétariat sera assuré par une agence désignée de mise en œuvre. Il tiendra quatre réunions ordinaires par an et des séances extraordinaires selon les besoins du programme. Le Comité provincial de pilotage a, entre autres mandats, de :

- sur base des orientations stratégiques définies par le CNP, tablera sur les priorités définies dans le cadre de chaque province dans la mise en œuvre du PPA-LCPI ;
- valider le plan de travail et assurer le suivi de l'avancement physique et la consommation du budget annuels alloués au PPA-LCPI au niveau de la province ;
- apporter tous les appuis et les facilités nécessaires à une correcte mise en œuvre du Programme ;
- rendre compte des résultats et contraintes de mise en œuvre du Programme.
- Suivre l'exécution du Programme au niveau provincial.

**91** Le Comité périphérique de Pilotage sera mis en place par le Comité national de pilotage. Le secrétariat sera assuré par le Chef de projet au niveau du territoire concerné. Il tiendra quatre réunions ordinaires par an et des séances extraordinaires selon les besoins du programme. Le Comité local de pilotage a, entre autres mandats, de :

- vérifier que les priorités programmatiques sont conformes aux besoins identifiés ;
- valider le plan de travail et assurer le suivi de l'avancement physique et la consommation du budget annuel alloués au PPA-LCPI au niveau du territoire ;
- apporter tous les appuis et les facilités nécessaires à la mise en œuvre du Programme ;
- rendre compte des résultats et contraintes de mise en œuvre du Programme.



## 5.2. Stratégie de mise en œuvre

**92** La stratégie de mise en œuvre s'appuie sur une théorie de changement explicite. Elle s'articule autour des acteurs et leviers suivants : Approche territoriale ; Articulation programmatique avec les Plans provinciaux de Développement ; Recrutement d'Agences techniques d'exécution ; Offre de services multisectoriels intégrés ; Partenariats avec des prestataires de services ; Recrutement de la main d'œuvre locale ; Renforcement de capacité de gestion du développement local ; Communication et capitalisation ; Prise en compte des dimension genre, jeunesse, changement climatique et droits humains ; Coopération sud-sud.

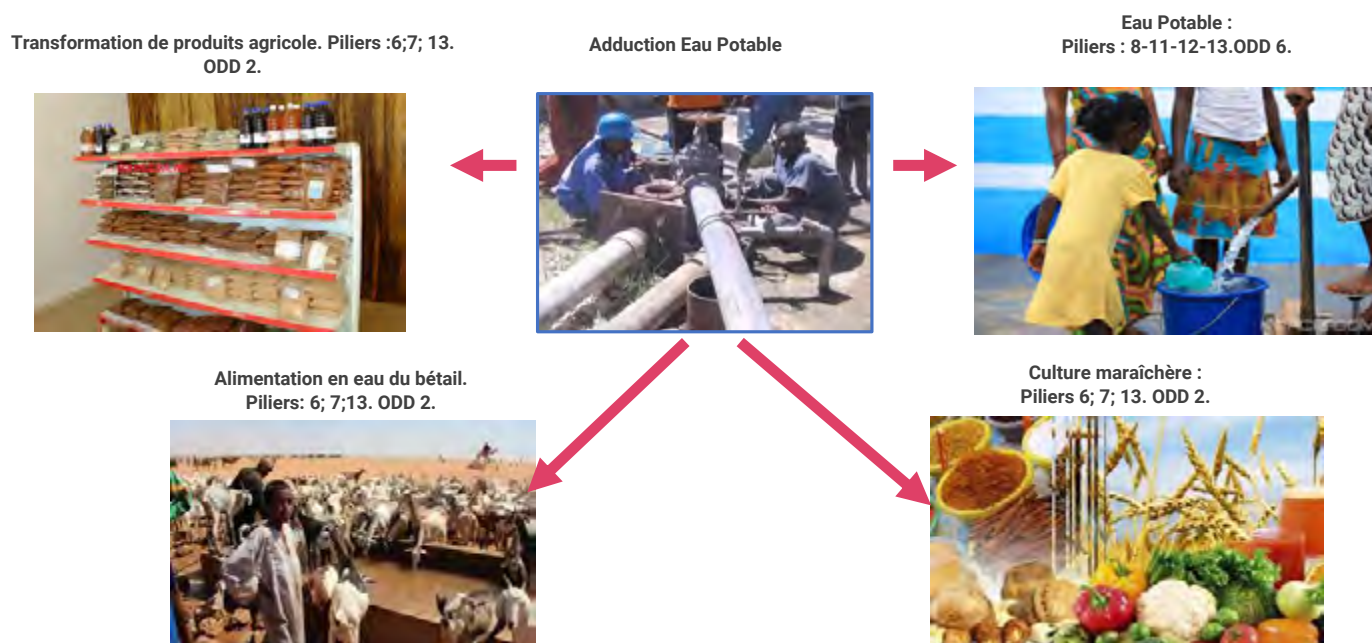
**93** Une approche territoriale est retenue en raison de l'étendue du territoire de la RDC ( 2,3 millions de km<sup>2</sup> ) et pour garantir l'efficacité de la mise en œuvre du PPA-LCPI,. Les vingt-six provinces du pays pourront être regroupées en six espaces géographiques. Par exemple : Région Ouest - Kongo-Central, Mai-Ndombe, Kwilu, Kwango - ; Région Centre - Kasai-Central, Sankuru, Lomami, Kasai-Oriental - ; Région Sud-Est - Haut-Katanga, Haut-Lomami, Tanganyika, Lualaba - ; Région Est - Maniema, Nord-Kivu, et Sud-Kivu - ; Région Nord-Est - Ituri, Haut-Uélé, Bas-Uélé, Tshopo - ; Région Nord-Ouest - Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Mongala, Tshuapa, Equateur -.

**94** Une articulation programmatique entre le PPA-LCPI et les Plans provinciaux de Développement permettra de prendre en compte dans la programmation et dans la chaîne des résultats du PPA-LCPI les besoins prioritaires d'investissements des provinces en matière de développement local. La mise en œuvre du Programme au niveau des provinces s'alignera donc, selon une mesure à déterminer, sur les Plans de développement Provinciaux.

**95** Des agences techniques d'exécution seront mobilisées en fonction de leurs expertises et avantages comparatifs pour mettre en œuvre le Programme dans les six zones géographiques retenues. Une approche simultanée de mise en œuvre des activités sera utilisée pour répondre aux besoins urgents des populations rurales en infrastructures et en équipements de base. Les Agences d'exécution retenues devront diligenter, le cas échéant, leurs procédures en vue de définir et de réaliser, dans un délai de trois mois calendaires à compter du démarrage du programme, des résultats prioritaires qui satisfont les besoins les plus urgents (Eau potable ; Electricité ; Marchés ruraux) de développement humain des

populations cibles. Les procédures d'absorption (Acquisitions de biens et services ; Assistance technique) des ressources se conformeront exclusivement à celles des Agences d'exécution recrutées. Les agences d'exécution seront redevables des résultats attendus du Programme dans chaque espace géographique.

**96** L'offre de services multisectoriels et intégrés est la principale caractéristique de la stratégie de mise en œuvre du PPA-LCPI. Il consiste à regrouper et à offrir à travers une même plateforme plusieurs services sociaux de base (Hydraulique rurale, énergie, soins de santé). Ainsi, toute une communauté pourra accéder, à un seul endroit, à plusieurs services sociaux de base essentiels. Ce qui permet de produire des effets accélérateurs en termes d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Les produits de la Composante 1 sont particulièrement adaptés à ce type d'offre de services socio-économiques multisectoriels et intégrés.



**97** Des partenariats avec des administrations provinciales, des opérateurs privés et des acteurs non étatiques seront établis pour la réalisation d'infrastructures et équipements, le renforcement de capacités managériales et techniques, ainsi que la communication, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs au niveau local.

La réalisation d'infrastructures et de travaux à haute intensité de main d'œuvre locale sera privilégiée pour l'exécution du programme. Les emplois ainsi créés permettront de distribuer des revenus aux populations locales et particulièrement aux jeunes et aux femmes. Cette approche concourt, au-delà de la réalisation du programme, à la formation et à l'insertion socio-professionnelle des populations actives mobilisées. Une partie des revenus distribués aux populations locales grâce aux travaux pourra être épargnée pour acquérir des actifs en vue



de développer l'entrepreneuriat rural ou d'investir dans l'acquisition d'un habitat décent.

**99** Le renforcement de capacités sera une constante dans la mise en œuvre du Programme. Il consistera à renforcer les capacités de gestion du développement local des acteurs aux niveaux provincial et local et de définir un référentiel national des métiers aux niveaux provincial et des territoires. Le renforcement des capacités des principaux acteurs devra s'inscrire dans une approche d'autonomisation.

**100** Une stratégie de capitalisation et de communication sera élaborée pour, d'une part documenter des pratiques et expériences probantes à mettre à l'échelle. D'autre part, assurer la visibilité de la réalisation, notamment au cours des trois premiers mois d'exécution du Programme, de l'engagement politique de réduction de la pauvreté et des inégalités pris au plus haut niveau de l'Etat.

**101** Le Programme intégrera à toutes les étapes de sa mise en œuvre des dimensions transversales telles que l'égalité et l'équité de genre, la jeunesse, l'adaptation et l'atténuation au changement climatique est le respect des droits de l'homme. Des résultats spécifiques à chacune de ces trois dimensions seront pris en compte dans la chaîne de résultats du Programme, en fonction des spécificités des zones rurales et périurbaines.

**102** Il sera envisager des échanges d'expériences probantes, à travers la coopération Sud-Sud, pour capitaliser sur les expériences et bonnes pratiques de pays africains en matière de développement local et de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

## 5.3. Système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PPA-LCPI

**103** Le système de suivi sera basé sur la théorie de changement du programme et sur une approche axée sur les résultats. Il sera principalement animé au niveau de l'Unité de coordination de la mise en œuvre du programme. L'unité de coordination sera responsable de la consolidation des rapports d'activités analytiques et de progrès, ainsi que de rapports financiers. Ces rapports seront alimentés par les Agences d'exécution et les démembrements du cadre institutionnel aux niveaux provinciaux selon des fréquences mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle.

**104** Les rapports d'activités feront le point sur la mise en œuvre des activités par rapport aux indicateurs de performance du Programme et rendront compte des aspects critiques qui risquent d'avoir un impact sur la réalisation du programme. Les rapports financiers récapituleront les engagements et décaissements du Programme. Ils indiqueront aussi la situation financière du programme base engagement et base caisse. Au plus tard, six mois après la fin de la période de mise en œuvre du Programme, un Rapport final narratif et financier consolidé sera élaboré. Les rapports de suivi de l'exécution du Programme seront soumis par l'Unité de Coordination au Comité National de Pilotage pour examen et validation lors de ses réunions statutaires.

**105** Divers types d'indicateurs seront définis à tous les niveaux de la chaîne des résultats pour mesurer les progrès réalisés, par rapport à la situation de référence des besoins exprimés par les communautés. Ces indicateurs permettront de suivre l'utilisation des intrants du programme, la réalisation des activités, les résultats obtenus ainsi que leurs effets et impacts sur l'amélioration des conditions de vie des populations et zones rurales cibles.

**106** Un dialogue sur la performance de la mise en œuvre du PPA-LCPI d'une part entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale, et d'autre part entre le Gouvernement et ses partenaires aux développements sera partie intégrante du système de suivi. Des revues thématiques ou sectorielles, selon une fréquence à déterminer, seront organisées à cet effet aux niveaux national et provincial.

Une première évaluation indépendante du Programme sera réalisée à mi-parcours selon les standards internationaux et/ou les procédures

des Agences d'exécution retenues. Une dernière évaluation sera effectuée à la fin de la mise en œuvre du Programme. Les évaluations devront permettre d'apprécier objectivement les résultats , les contraintes de mise en œuvre et d'indiquer d'éventuelles réorientations nécessaires à la réalisation des résultats du programme. Les résultats de ces évaluations, avec les recommandations y afférentes, sont soumis au Comité National de Pilotage.

**108** L'audit interne et le contrôle financier des comptes du programme se feront selon les modalités et les conditions des agences d'exécution retenues. Ces agences d'exécution pourront contribuer, en fonction des réalités du terrain, à rendre davantage opérationnel le système de suivi-évaluation du Programme.





PROGRAMME PRÉSIDENTIEL  
ACCÉLÉRÉ DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ & LES INÉGALITÉS

## 6. CADRE DE RÉSULTATS INDICATIFS DU PPA-LCPI

**109** Le cadre de résultats ci-après est à titre indicatif. Les agences d'exécution qui seront sélectionnées proposeront au Comité de Coordination et sur la base de ce cadre, des résultats spécifiques pour répondre aux besoins identifiés par les missions de collecte de données.



Tableau 6 : Cadre de résultats indicatifs et de ressources.

Objectifs de Développement Durable : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 16 ; 17.			
Programme du Gouvernement : Pilier 13 ; Piliers 1 ; 2 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 12.			
Programme Présidentiel Accélééré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI)			
PRODUITS ATTENDUS	CIBLES DES INDICATEURS	ACTIVITES INDICATIVES	COUT (Millions \$US)
<b>COMPOSANTE 1 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE</b>			
<b>EFFET ATTENDU : Les populations rurales et périurbaines pauvres ont un meilleur accès aux infrastructures et services socio-économiques de base</b>			
<p><b>P.1.1 : Des salles de classe sont construites, équipées et fonctionnelles.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs :</li> <li>Nombre de salles classes construites/réhabilitées et équipées.</li> <li>Situation de référence :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4340 écoles primaires et secondaires construites et équipées dans 145 territoires ;</li> <li>2 universités technologiques implantées dans 2 provinces ;</li> <li>250 centres de professionnalisation ;</li> <li>400 000 personnes formées dont 75% de jeunes et 40% de femmes ; - 800 000 adultes et 1,2 million de jeunes d'alphabétisés ;</li> <li>2500 enseignants dans 145 territoires recyclés ;</li> <li>Augmentation de 8 à 20% du budget de l'éducation primaire ;</li> <li>Taux brut de scolarisation d'au moins 100% dans les provinces, dès la deuxième année de mise en œuvre du Programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration et publication des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) ;</li> <li>Recensement des études techniques disponibles au niveau provincial ;</li> <li>Réalisation de toutes les études techniques préliminaires requises ;</li> <li>Adjudication des marchés ;</li> <li>Contractualisation avec les entreprises de travaux ;</li> <li>Suivi et contrôle des chantiers de travaux ;</li> <li>Acquisition d'équipements pour les centres de santé ;</li> <li>Acquisition d'équipements pour les salles de classe ;</li> </ul>	<p>Coût de la Composante 1 : 4000 millions \$US</p>

Objectifs de Développement Durable : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 16 ; 17.			
Programme du Gouvernement : Pilier 13 ; Piliers 1 ; 2 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 12.			
Programme Présidentiel Accélééré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI)			
PRODUITS ATTENDUS	CIBLES DES INDICATEURS	ACTIVITES INDICATIVES	COUT (Millions \$US)
<p><b>P.1.2 : Des centres de santé sont construits, équipés et fonctionnels.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs :</li> <li>Nombre d'infrastructures de santé construites et équipées ;</li> <li>Nombre de mutuelles ;</li> <li>Situation de référence :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 170 centres de santé fonctionnels dans 145 territoires ;</li> <li>01 hôpital équipé par zone de santé ;</li> <li>100 mutuelles de santé ;</li> <li>70% de villages ayant reçu des équipes ambulatoires ;</li> <li>8 millions de congolais ont une couverture maladie ;</li> <li>100% des établissements sanitaires alimentés en eau en 2023.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de comités locaux de gestion ;</li> <li>Suivi, contrôle et évaluation des travaux ;</li> <li>Identification des zones enclavées prioritaires pour la réalisation des pistes rurales.</li> <li>Réception des travaux ;</li> <li>Réception et mise à la consommation des infrastructures construites / réhabilités.</li> </ul>	
<p><b>P.1.3 : des infrastructures de transport sont construites et fonctionnelles.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs :</li> <li>Linéaire de pistes rurales construites et fonctionnelles.</li> <li>Situation de référence :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>27 000 kilomètres de pistes rurales ;</li> <li>100 bacs, de 10 bateaux, et 350 navettes ;</li> <li>60 millions de congolais ont accès à un système de transport multimodal ;</li> </ul>		
<p><b>P.1.4 : Des réseaux d'électricité sont mis en place et fonctionnels.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs :</li> <li>Nombre de villages électrifiés par provinces ;</li> <li>Nombre de ménages ruraux ayant accès à l'électricité ;</li> <li>Situation de référence :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des microcentrales hydroélectriques, solaires et géothermiques ;</li> <li>Microentreprises de production de biogaz dans 145 territoires ;</li> <li>8,7 millions de ménages (56 millions de personnes), 150 milles institutions sociales et 2,2 millions d'unités économiques connectés à une source d'énergie ;</li> <li>Augmentation du taux d'électrification rurale de 9% à 60% en 2023.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Études préliminaires et choix des options d'électrification rurale ;</li> <li>Préparation et lancement de DAO ;</li> <li>Attribution et contractualisation avec les entreprises ;</li> <li>Suivi et contrôle des travaux d'électrifications ;</li> <li>Réception et mise à la consommation ;</li> </ul>	

Objectifs de Développement Durable : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 16 ; 17.			
Programme du Gouvernement : Pilier 13 ; Piliers 1 ; 2 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 12.			
Programme Présidentiel Accéléré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI)			
PRODUITS ATTENDUS	CIBLES DES INDICATEURS	ACTIVITES INDICATIVES	COUT (Millions \$US)
<p><b>P.1.5. : Des infrastructures d'hydrauliques rurales sont construites et fonctionnelles.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateur :</li> <li>- Nombre de forages/châteaux d'eau/puits/bornes fontaines construits/réhabilités ;</li> <li>- Nombre de villages alimentés par des infrastructures hydrauliques construites.</li> <li>- Situation de référence :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 millions de m<sup>3</sup> par jour sont injectés dans le réseau de distribution d'eau ;</li> <li>- 15 millions de congolais ont accès à une eau potable ;</li> <li>- 6 510 sources d'eau aménagées ;</li> <li>- 3 255 forages et 1 085 dispositifs de captage d'eau réalisés ;</li> <li>- 90% des ménages ruraux et périurbains paient l'eau potable ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'études techniques ;</li> <li>- Préparation et lancement DAO ;</li> <li>- Attribution des marchés ;</li> <li>- Recrutement de bureaux de suivi et contrôle des travaux ;</li> <li>- Construction / réhabilitation de forages, châteaux d'eau, réseaux d'alimentation en eau potable ;</li> <li>- Construction, réhabilitation, mise à niveau de systèmes d'assainissement en milieu rural ;</li> <li>- Formation des acteurs en gestion d'ouvrages hydrauliques et d'assainissement ;</li> <li>- Réalisation d'aménagements agricoles ;</li> <li>- Réalisation de petites irrigations en milieu rural ;</li> </ul>	
<p><b>P.1.6. : Des ouvrages d'assainissement fonctionnels sont construits.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs :</li> <li>- Nombre de systèmes d'assainissement construits ;</li> <li>- Nombre de poche de maladies assainies ;</li> <li>- Situation de référence :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1,8 million de ménages congolais ont accès à des toilettes sèches ;</li> <li>- 12 170 sites d'érosion sont maîtrisés ;</li> <li>- 217 000 écosystèmes sont préservés ;</li> <li>- 217 poches de maladies endémiques sont assainies ;</li> <li>- Taux d'accès à l'eau potable et au système d'assainissement augmente de 15% entre 2020 et 2023.</li> </ul>		
<p><b>P.1.7. : Des logements sociaux sont construits et habités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs :</li> <li>- Nombre de logements ;</li> <li>- nombre de ménages ayant accès à un crédit logement ;</li> <li>- Situation de référence :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 300 000 logements sociaux construits ;</li> <li>- 200 000 ménages ont reçu un crédit logement.</li> </ul>		

Objectifs de Développement Durable : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 16 ; 17.			
Programme du Gouvernement : Pilier 13 ; Piliers 1 ; 2 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 12.			
Programme Présidentiel Accéléré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI)			
PRODUITS ATTENDUS	CIBLES DES INDICATEURS	ACTIVITES INDICATIVES	COUT (Millions \$US)
<b>COMPOSANTE 2 : PROMOUVOIR DES ECONOMIES RURALES ET LOCALES DYNAMIQUES</b>			
<b>EFFET ATTENDU : Les économies rurales et locales sont dynamiques dans les zones rurales et périurbaines.</b>			
<p><b>P.2.1. Des équipements de production et de transformation agricoles sont disponibles.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs :</li> <li>- Nombre d'équipements distribués aux producteurs / femmes /hommes.</li> <li>- Situation de référence :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 340 unités de transformation de produits ;</li> <li>- 12 500 tricycles motorisés ;</li> <li>- 10 000 paires de bœufs avec accessoires aratoires et de transport pour 145 territoires ;</li> <li>- 217 000 ha d'arbres fruitiers plantés par 217 000 femmes et jeunes ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des études d'options techniques ;</li> <li>- Préparation et lancement de DAO ;</li> <li>- Attribution et contractualisation ;</li> <li>- Acquisition d'équipements de production agricole et post-récolte ;</li> <li>- Acquisition et distribution de semences améliorées ;</li> <li>- Construction / réhabilitation de magasins de stockage ;</li> <li>- Réalisation d'études d'identification de chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales ;</li> <li>- Préparation et lancement DA pour le recrutement de structures d'accompagnement ;</li> </ul>	Coût de la composante 2 : 1 500 millions \$US
<p><b>P.2.2. Des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales sont créées.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs :</li> <li>- Nombre de chaînes de valeur agro-pastorales créées par province ;</li> <li>- Situation de référence :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 170 entreprises de constructions créées ;</li> <li>- 725 micro entreprises de production de charbon vert, de biogaz et de pavés ;</li> <li>- 2 170 entrepôts de 400 tonnes ;</li> <li>- 2 170 chambres froides et centres de séchages de produits agricoles ;</li> <li>- 145 entreprises de distribution d'énergie fonctionnelle ;</li> <li>- 10 millions de tonnes de semences sélectionnées par an et distribuées aux producteurs ;</li> <li>- 1 incubateur créé par territoire ;</li> </ul>		

Objectifs de Développement Durable : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 16 ; 17.			
Programme du Gouvernement : Pilier 13 ; Piliers 1 ; 2 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 12.			
Programme Présidentiel Accéléré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI)			
PRODUITS ATTENDUS	CIBLES DES INDICATEURS	ACTIVITES INDICATIVES	COUT (Millions \$US)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 millions de création d'emplois par les micro entreprises dans les territoires.</li> <li>- 1 plateforme multifonctionnelle par territoire ;</li> <li>- 10 chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales dans chaque provinces.</li> </ul>		
<p><b>P.2.3. Des établissements de micro finance sont implantés et fonctionnels.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs :</li> <li>- Nombre d'établissements de micro-finance implantés par provinces ;</li> <li>- Volume de crédits alloués par les établissements de micro-finance implantés aux femmes / hommes ;</li> <li>- Situation de référence :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 millions de comptes dans des établissements de microfinance ouverts ;</li> <li>- 1 système de microfinance implanté dans chaque province ;</li> <li>- 1 ligne de refinancement de 5 millions \$US des institutions de microfinances mise en place ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'études de faisabilité techniques et institutionnelle ;</li> <li>- Réalisation de partenariats avec les Système de Financement Décentralisé ;</li> <li>- Mise en place de structures de micro-crédit ;</li> </ul>	
<p><b>P.2.8. Des coopératives et groupement socio-professionnels sont créés.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur</li> <li>- Nombre de coopératives / groupements socio-professionnels créés par province ;</li> <li>- Situation de référence :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 170 coopératives et Groupements d'Intérêt Économique (GIE) ;</li> <li>- 435 réseaux microcentrales ;</li> <li>- 217 associations socio-professionnelles seront mis en place.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation avec les acteurs ;</li> <li>- Identification des besoins en organisations communautaires ;</li> <li>- Accompagnement pour la mise en place de coopératives / groupements socio-professionnels.</li> </ul>	

Objectifs de Développement Durable : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 16 ; 17.			
Programme du Gouvernement : Pilier 13 ; Piliers 1 ; 2 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 12.			
Programme Présidentiel Accéléré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI)			
PRODUITS ATTENDUS	CIBLES DES INDICATEURS	ACTIVITES INDICATIVES	COUT (Millions \$US)
<b>COMPOSANTE 3 : RENFORCER LES CAPACITES DE GESTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL AUX NIVEAUX NATIONAL, PROVINCIAL ET LOCAL</b>			
<b>EFFETS ATTENDUS : les capacités de gestion du développement local sont renforcées aux niveaux nationales, provinciales et communautaires</b>			
<p><b>P.3.1. Des formations en planification et gestion du développement sont dispensées.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs :</li> <li>- Nombre de modules de formation en planification stratégique dispensés ;</li> <li>- Nombre de modules de formation en gestion du développement local dispensés ;</li> <li>- Nombre de femmes / hommes formés ;</li> <li>- Situation de référence ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 26 chaînes de Planification -Programmation - Budgétisation-Suivi - Évaluation (PPBSE) ;</li> <li>- 26 Cellules de passation de marchés publics ;</li> <li>- 26 Systèmes de suivi-évaluation ; Système de production d'informations statistiques ;</li> <li>- 26 Plan de développement local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'études d'identification des besoins provinciaux de formation en gestion du développement local ;</li> <li>- Élaboration et lancement DAO pour le recrutement des opérateurs ;</li> <li>- Identification des acteurs à former ;</li> <li>- Formation des acteurs en planification stratégiques et maîtrise d'ouvrage/œuvre.</li> </ul>	Coût de la composante 3 : 1 000 millions \$US
<p><b>P.3.2. Des formations en maîtrise d'ouvrage / œuvre de travaux sont dispensées.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs :</li> <li>- Nombre de modules de formation dispensés par provinces ;</li> <li>- Nombre de femmes / hommes formés en maîtrise d'ouvrage/œuvre</li> <li>• Situation de référence :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 26 curricula (1 par province) de formation en maîtrise d'ouvrage ;</li> <li>- 02 modules de formation dispensés par an dans chaque provinces.</li> <li>- 725 organisations communautaires prestataires de services de proximité ;</li> <li>- 1 million de personnes sensibilisées sur la culture entrepreneuriale ;</li> <li>- 30% des jeunes formés en maîtrise d'ouvrage/œuvre de travaux ;</li> </ul>		



Objectifs de Développement Durable : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 16 ; 17.			
Programme du Gouvernement : Pilier 13 ; Piliers 1 ; 2 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 10 ; 11 ; 12.			
Programme Présidentiel Accéléré de Lutte Contre la Pauvreté et les Inégalités (PPA-LCPI)			
PRODUITS ATTENDUS	CIBLES DES INDICATEURS	ACTIVITES INDICATIVES	COUT (Millions \$US)
<p><b>P.3.4. Les capacités de prévention des violations des droits humains sont renforcées.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de modules de formation en prévention des violations de droits e l'hommes dispensés par province ;</li> <li>- Nombre de campagnes de sensibilisation sur les droits humains réalisées par province ;</li> <li>- Situation de référence :</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 campagne de Communication- Sensibilisation par province et par an ;</li> <li>- 8 modules de formation (2 / an) sur les droits de l'homme dans chaque province.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communications / sensibilisation sur les violations/privation de droits humains fondamentaux, les inégalités et iniquités de genre ;</li> <li>- Élaboration de partenariats avec les groupements de défense des droits de l'homme et de l'égalité de genre ;</li> <li>- Formation des décideurs / Chefs coutumiers /leaders d'opinions / personnel de sécurité ;</li> </ul>	
<p><b>P.3.6. : Des formations en gestion des terroirs sont dispensés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des plans provinciaux de formation en gestion des terroirs est élaboré ;</li> <li>- Des modules de formation en gestion des terroirs sont dispensés.</li> <li>- Situation de référence :</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 curricula de formation en gestion des terroirs élaborés par province ;</li> <li>- 8 modules de formation (2 / an) en gestion des terroirs dans chaque province.</li> <li>- 217 000 ha d'écosystèmes reboisés ;</li> <li>- 2170 ha reboisées par des arbres à valeur ajoutée</li> <li>- 2170 écosystèmes restaurés ;</li> <li>- 8 modules de formation (2 / an) en gestion environnementale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des terroirs au niveau provincial ;</li> <li>- Identification des besoins de formation en gestion des terroirs ;</li> <li>- Sélection des prestataires ;</li> <li>- Formation des acteurs.</li> </ul>	

# 7. OPPORTUNITÉS ET RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PPA-LCPI

**110** La mise en œuvre du Programme peut être facilitée par des opportunités de mobilisation de ressources pour le financement du développement, de renforcement de capacités et d'effectivité de certaines politiques publiques :

- la RDC est éligible au guichet 'Etats fragiles' de la banque mondiale et au guichet 'Pays Post Conflit' de la Banque Africaine de Développement ;
- la réalisation de l'Agenda 2030 et de ses Objectifs de Développement Durable (ODD), offre des opportunités de renforcement de capacités nationales ;
- la politique de décentralisation en RDC consacre la responsabilisation des provinces en terme de gestion du développement local.

**111** Les risques majeurs auxquels peut être confrontée la mise en œuvre du programme sont :

- la résurgence de conflits armés ;
- une destruction des infrastructures réalisées par le Programme ;
- des conflits fonciers et communautaires
- un déficit de capacités nationales de pilotage stratégique, de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre d'infrastructures socio-économiques ;
- un défaut d'appropriation du Programme par les parties prenantes ;
- une insuffisante mobilisation des ressources du Programme inscrites au budget national ;
- des détournements d'objectifs des ressources du Programme - risque fiduciaire - ;
- des impacts du changement climatiques ;
- Défaillance managériale des agences d'exécution recrutées ;
- des urgences humanitaires ;
- la hausse du prix du baril du pétrole.

**112** Chacun de ces facteurs de risques fera l'objet d'une veille afin de prévenir leur survenance ou de mitiger leurs effets négatifs sur les résultats du Programmes.





**PPA  
LCPI**

PROGRAMME PRÉSIDENTIEL  
ACCÉLÉRÉ DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ & LES INÉGALITÉS